



## j'ai un problem depuis 2001

Par **salouma**, le 19/11/2008 à 16:00

bonjour,

je suis dans une situation assez délicate, j'avais contracté un crédit de 1000 euros en 2001 et en 2002 un autre de 1500 euros, celui de 2001 a été remboursé par mon père et celui de 1500 j'ai déposé un chèque de 1700 euros pour qu'une petite somme se fasse prélevé tout les mois pendant 2 ans enfin aujourd'hui je suis fiché à la banque de france mais je sais pas pourquoi j'ai peur de demander car actuellement je n'ai pas d'emploi pas de bien quelconque je me suis mariée en 2006 mais j'ai jamais eu de nouvelle de mes banques car j'ai été à la rue de 2004 à 2006 aujourd'hui j'ai peur qu'il me retrouve j'ai toujours pas de travail mon mari et ouvrié il touche 1200 euros par mois.

mes questions sont: est ce que mon mari peut être saisie sur son compte alors que j'ai contracté ces crédits quand j'étais étudiantes et pas encore mariée?

je n'ai toujours pas de contact avec ma banque il ne savent pas ou je suis, j'ai peur qu'il me retrouve même si je ne sais pas pourquoi ils me cherchent, ensuite si je suis plus fiché pourrais-je ouvrir un compte bancaire? et surtout qu'est ce que je risque si je n'accepte pas de courrier ni d'appel ni de rendez vous? que dois je faire pour ne pas m'enfoncer d'avantages?

Par **psychollama**, le 19/11/2008 à 16:42

Bonjour Salouma,

Tout d'abord, ne soyez pas rongée par la crainte. La somme qu'il vous reste à payer n'est pas très élevée, et bien souvent une solution se trouve très vite.

Première chose, prenez contact avec un avocat. renseignez-vous sur l'organisation de consultations gratuites effectuées par les avocats membres du barreau proche de chez vous.

Ensuite, votre mari ne pourra pas être affecté par votre dette. Si vous êtes mariés sous le régime de la communauté légale, on va séparer tout ce que vous aviez avant votre mariage (en positif comme en dettes) de ce que vous avez obtenu depuis le mariage. Donc votre mari ne pourra pas être touché par cette dette, en principe pas plus que les biens qui sont dans la communauté.

Le fichage à la banque de France est avant tout un mécanisme pour protéger les banquiers :

un banquier qui autoriserait un prêt à quelqu'un qui est fiché risquerait de voir sa responsabilité mise en cause. Mais pour le commun des mortels, les conséquences ne sont pas dramatiques.

Je ne pourrai pas rentrer plus dans les détails de votre question par manque d'information, et ce n'est pas mon rôle de toutes façons. Prenez contact avec un avocat près de chez vous, n'ayez pas peur de poser des questions, et (là c'est un avis plus personnel), ne cédez pas à la tentation des établissements de crédit. La solution pour reboucher un trou n'a jamais été de creuser plus profond.

Par **salouma**, le **19/11/2008** à **19:26**

la chose est que j'ai contracté ce crédit quand j'étais étudiante en contrat de qualification je touché 350 euros à peu près avec un loyé de 300 euros+les autres charges, je ne m'en sortais pas j'ai tout perdu et me suis retrouvé à vivre chez des gens pendant 2 ans et enfin marié et stable je souhaite prendre contact avec eu seulement j'ai peur de me retrouver dans une situation plus délicate je ne veux plus me retrouver dehors encore une fois.

mais j'en suis sure que je dois pas avoir une grosse somme à payer j'ai seulement peur que mon mari soit mêlé. dois je prendre rendez vous avec la banque?  
sinon quel sont les procedures à suivre pour avoir une aide gratuite d'un avocat?